

## 17 - Dénomination d'un espace public

**M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur** : A la demande du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié de Peuples (MRAP), il est proposé de rendre hommage à son cofondateur local, Jean Charbonnier, en attribuant son nom à l'esplanade située devant le Centre Nelson Mandela (Bibliothèque) à Planoise.

Jean Charbonnier (1930 - 2003) fut Président local du MRAP, mouvement qu'il fonda à Besançon en 1979 avec André Vagneron. Prêtre, il fut envoyé en mission en Afrique durant six années. De retour dans la région, il est nommé dans un premier temps à Belfort, puis reviendra sur Besançon où il assumera son ministère dans différentes paroisses. Refuser toutes les formes de racisme et favoriser l'amitié entre les peuples, tel était le programme qu'il partageait avec ses innombrables amis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de dénommer «Esplanade Jean Charbonnier» l'esplanade située devant le Centre Nelson Mandela.

### Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette dénomination.

**«M. LE MAIRE** : Chacun connaît ici à Besançon le rôle de l'Abbé CHARBONNIER. Il était Président du MRAP et nous voulons lui rendre hommage pour tout le travail qu'il a fait à Besançon pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme.

**M. Pascal BONNET** : Au hasard de ce rapport sur une dénomination d'espace public, je voudrais évoquer l'intérêt que la Ville aurait quelle que soit l'équipe qui sera là à rendre hommage à François-Xavier LEBLEU, urbaniste et architecte qui a été évoqué aux 40 ans de la Renaissance du Vieux Besançon où vous étiez, qui a été quelqu'un de discret et qui a fait beaucoup pour le patrimoine et la Ville de Besançon et qu'il sera peut-être opportun de saluer par un emplacement un jour.

**M. LE MAIRE** : Je suis totalement d'accord avec vous et je l'avais dit à sa famille aussi, donc je suis d'accord avec votre proposition.

Ce rapport est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 26 février 2014.*